



CHAQUE GESTE EST IMPORTANT.

La biodiversité n'est pas qu'une question d'espèces individuelles mais bien de l'ensemble du réseau vital auquel nous appartenons tous et sommes connectés.

Chaque écosystème et notamment la forêt est essentiel à ce puzzle complexe alors il est urgent d'agir pour la préserver.



**On a tous
un rôle
à jouer**

Qu'est-ce qu'un Parc national ? Pourquoi le préserver ?

La création d'un Parc national, par décret en Conseil d'État, vise à protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, de portée nationale et internationale et à conserver des espaces naturels fragiles : faune, flore, sol, sous-sol, atmosphère, eaux et en général milieu naturel.

Ce territoire de protection forte de la Nature est géré par un établissement public de l'État doté d'un Conseil d'Administration avec un puissant ancrage local, sous tutelle du ministère en charge de l'Environnement et avec une convention de rattachement avec l'Office français de la biodiversité.

Un Parc national comprend :

- **Un ou plusieurs cœurs**, de protection forte, dans lequel s'applique une réglementation particulière (définie par le Code de l'environnement, le décret de création et la charte du Parc national)
- **Une « aire d'adhésion »** regroupant les communes situées dans « l'aire optimale d'adhésion » (ou « aire potentielle d'adhésion ») fixée lors de la création et qui ont décidé d'adhérer à la charte du Parc national.
- **La charte d'un PN** est un document écrit, issu de la concertation entre les communes et les acteurs du territoire qui projette dans le territoire pour 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable du patrimoine naturel, culturel, paysager.

Le recueil juridique accessible sur [le site internet des Parcs nationaux](https://www.parcspn.fr/) permet de prendre connaissance **des décrets de création (et révisions) et des chartes particulières à chaque Parc national.**

Comment s'assurer que la parcelle est bien située dans un Parc national ?



Il existe actuellement 11 parcs nationaux, dont 8 en France métropolitaine et 3 en Outre-Mer.

Extrait de parcsnationaux.fr

- **Site geoportail** : rechercher →  → données thématiques → développement durable-énergie → espaces protégés → parcs nationaux (accès fiche technique INPN)
- **Site la forêt rouge** : se connecter : démarches en ligne : coupes et travaux : définir un tracé et sélectionner « parc national » permet de visualiser le cadastre et les contours du parc national et d'accéder à des fiches pratiques.



Extrait de parcsnationaux.fr

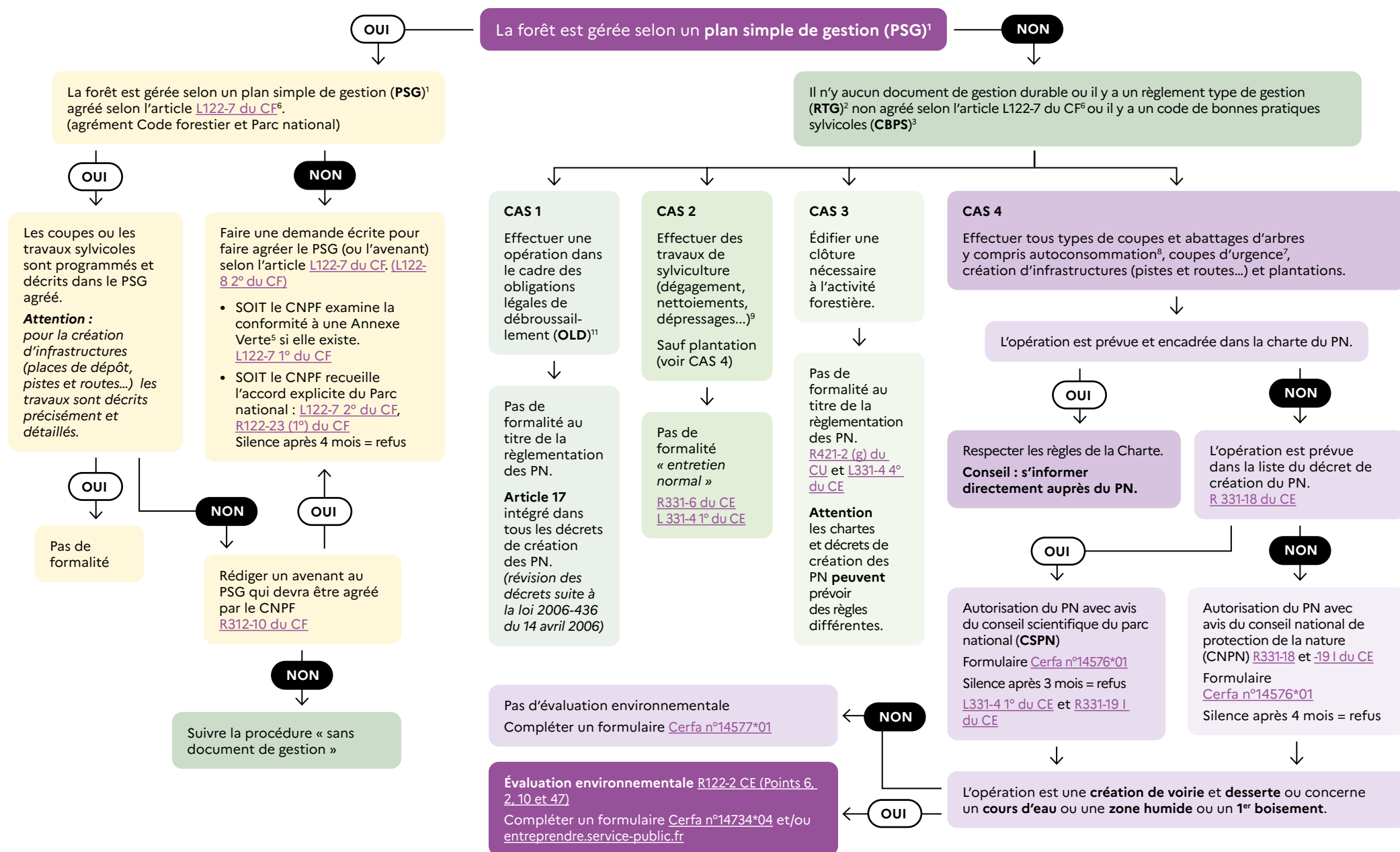
Sommaire

Fiche 15.1 Effectuer des travaux sylvicoles ou des coupes dans le CŒUR d'un Parc national (PN)

Fiche 15.2 Pour en savoir +



Effectuer des travaux sylvicoles ou des coupes dans le CŒUR d'un Parc national (PN)

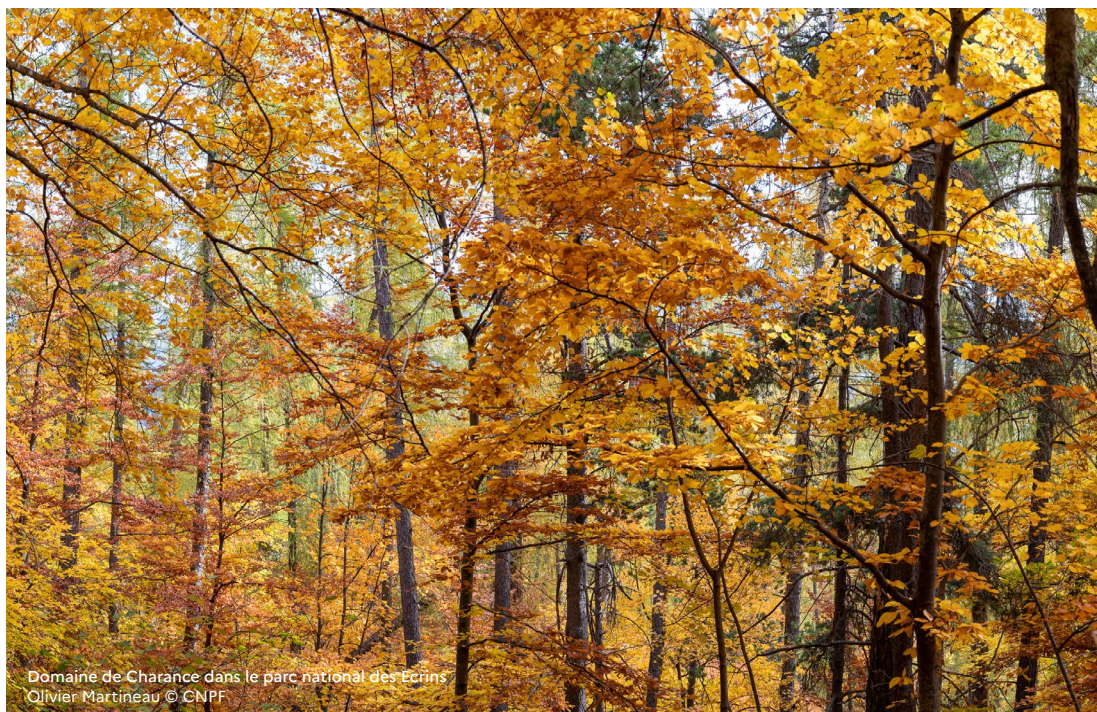




POUR EN SAVOIR +

- [Le site internet des parcs nationaux](#)

Pour un appui des techniciens et ingénieurs du CNPF sur la gestion de votre bois : cnpf.fr



Domaine de Charance dans le parc national des Ecrins
Olivier Martineau © CNPF

FICHE RÉDIGÉE PAR :

Audrey MARCOU, juriste au CNPF
avec l'appui de :

- Sylvain PILLON et Lionel DEPEIGE du **CNPF**
- Marianne BERNARD et la Direction de la Police et du Permis de Chasser (DPPC) de l'**OFB**
- du réseau des Parcs nationaux de France

Mars 2025